



## TARIFS APPLICABLES AU 01/01/2025

### FRAIS DE GESTION MENSUEL (1) (2)

Loyer mensuel est  $\geq$  500 €

8% HT

Loyer mensuel est < 500 €

10% HT

### HONORAIRES D'ENTREMISE



Forfait

75 €

### HONORAIRES DE MISE EN LOCATION

1 mois loyer (3)

Sans être inférieurs à 400 €, répartis entre le locataire et le propriétaire (ceux du propriétaire ne pourront être inférieurs aux frais imputés au locataire)

Honoraires de visite, de constitution du dossier du candidat et de rédaction du bail : plafonnés à 12 €/m<sup>2</sup> en zone très tendue, 10 €/m<sup>2</sup> en zone tendue et 8 €/m<sup>2</sup> en zone autre

Honoraires d'établissement d'état des lieux : plafonnés à 3€/m<sup>2</sup>



### GARANTIES LOYERS IMPAYÉS ET DETRIORATIONS IMMOBILIERES (4)

Garantie des loyers impayés Visale

GRATUIT

Loyers impayés sur 36 mois + 2 mois de loyers pour les détériorations immobilières

Garantie Détériorations Immobilières/Protection Juridique

1,25 %

Sur le montant quittancé de loyer et des charges  
En complément de la garantie Visale (optionnelle)

Garantie des loyers impayés GLI

3.50 %

Sur le montant quittancé de loyer et des charges + 80 € de prime annuelle  
Non cumulable avec la garantie visale

### HONORAIRES EN SUPPLEMENT :

Honoraires de suivi de sinistre, requérant la mobilisation  
d'une expertise, forfait

50 €

Honoraires d'établissement d'états des lieux et de  
contrat de location (Hors mandat et déplacement)



200 €

(1) sur le montant encaissé de loyer et des charges

(2) uniquement à la charge du propriétaire bailleur

(3) Hors charges

(4) taux préférentiels appliqués par les assurances aux propriétaires avant contractualisé un mandat de gestion avec les